

Un tarif suisse de 2 mois pour le rayon limitrophe

Fabien BARNIER

" PIÈCE DU MOIS " DU 3 JUILLET 2021

Le tarif réduit pour l'expédition de lettres et de cartes postales existe depuis plus de 150 ans au départ de la Suisse vers les pays limitrophes : Autriche, Allemagne et anciens États (Bade, Wurtemberg et Bavière), Italie (royaume de Sardaigne), France.

Entre 1914 et 1942 (période d'utilisation des timbres-poste au type buste de Tell), cinq tarifs vont se succéder pour le rayon limitrophe (R.L.) entre 1907 et 1948.

	01.10.1907	01.01.1917	01.01.1921	01.03.1921	01.10.1925
R.L.	10 c / 20 g	15 c / 20 g	20 c / 20 g	25 c / 20 g	20 c / 20 g

L'ouvrage de H. Sturm (*Der Schweizer Grenzrayon aus und nach dem angrenzenden Ausland. Belege und Tarif*) recense plus de 2 000 lettres mais aucune dans le tarif court de 2 mois du 1er janvier 1921. Nous vous présentons trois enveloppes expédiées dans le rayon limitrophe entre le 1er janvier 1921 et le 28 février 1921 et non répertoriées dans le livre de Sturm.



Enveloppe du 2e échelon de poids expédiée de Basel le 2.II.21
dans le R.L. pour la France à Mulhouse (20 c + 20 c selon le tarif du 01.01.1921)



Enveloppe du 1er échelon de poids insuffisamment affranchie à 10 c (au lieu de 20 c selon le tarif du 01.01.1921) expédiée de Basel le 18.1.21 dans le R.L. pour la France à Saint-Louis le 19-11-21 où elle est taxée au double de l'insuffisance $(20 - 10) \times 2 = 20$ c.



Enveloppe du 1er échelon de poids expédiée de Vaduz le 26.11.21 dans le R.L. pour l'Autriche à Feldkirch (20 c selon le tarif suisse du 01.01.1921 et affranchissement par des timbres-poste suisses seulement possible au Liechtenstein entre le 01.02.1921 et le 30.09.1921).